

# Étude sur l'offre numérique illégale des livres français sur Internet en 2009

# E

# BOOKZ

# ?

La question du piratage s'inscrit dans la problématique de la protection du droit d'auteur, dans celle de la répartition des revenus entre les différents acteurs de la chaîne du livre, et plus largement dans l'avenir de l'édition à l'heure des bouleversements numériques.

Le piratage numérique est un enjeu économique aux contours mal cernés. Parfois attentistes, souvent vigilants, les professionnels du livre partagent un certain nombre de fantasmes qui ne reposent, jusqu'à présent, sur aucune observation concrète des échanges « pirates » sur Internet.

## L'OFFRE PIRATE : PREMIER EXAMEN

Le téléchargement illégal des livres sur Internet n'est pas nouveau, mais il semble décoller depuis le milieu de l'année 2008 à travers le monde.

Il existe très peu d'études sur le piratage numérique des livres ; jusqu'à présent, il s'agit d'un marché parallèle encore très marginal comparé à celui de la musique, du film ou du jeu vidéo. Cependant, si l'on se perd en conjectures quant aux volumes réels de téléchargement illégal et au préjudice subi en conséquence, encore faut-il d'abord se pencher sur l'offre disponible parmi les divers réseaux « pirates ».

L'étude lancée par le MOTif cet été est **la première en France à analyser spécifiquement l'offre illégale** des livres, et à répondre notamment aux questions suivantes :

- Quelle est la nature de cette offre ?
- Quels sont les livres et les éditeurs les plus concernés ?
- Par quels circuits et comment sont piratés ces ouvrages ?
- De quelles quantités parle-t-on ?

L'étude complète est disponible en ligne :  
[www.lemotif.fr](http://www.lemotif.fr)

Octobre 2009

Auteur  
**Mathias Daval**  
(Edysseus Consulting)

le MOTif  
Cécile Moscovitz  
Responsable  
des études du MOTif

6, villa Marcel-Lods  
Passage de l'Atlas  
Paris 19e  
Métro Belleville

01 53 38 60 61  
contact@lemotif.fr

[www.lemotif.fr](http://www.lemotif.fr)

le MOTif  
est un organisme associé  
de la Région Ile-de-France.

\* Ile de France

Observatoire  
du livre et de l'écrit  
en Ile-de-France

# le MOTif

## Méthodologie

De manière à évaluer l'offre « pirate », nous avons exploré les principaux circuits de diffusion (les circuits mentionnés ci-dessus ainsi que les newsgroups ou groupes de discussion, l'Internet Relay Chat et le HTTP). À partir de ces observations, nous avons établi des ensembles ou échantillons en privilégiant les fichiers les plus facilement disponibles.

Les fichiers ont été classés en 3 ensembles : livres, bandes dessinées et livres audio. Ce sont ces ensembles que nous avons analysés et dont nous livrons ici les principaux résultats.

Le sujet exact de l'étude est le « piratage numérique du livre » et non le « piratage du livre numérique ». Or l'usage courant du mot **ebook** en matière de piratage, que l'on retrouve aussi sous la forme « **ebookz** » ou « **bookwarez** », recouvre les livres mais aussi les périodiques (70 à 80% du nombre de fichiers disponibles en téléchargement illégal). Nous avons systématiquement exclus ces périodiques de l'analyse. Elle ne concerne que les **livres et livres audio publiés par des éditeurs français, en français**. De même n'ont été étudiés que les **contenus payants et sous droits**.

Il serait plus juste de parler de mise à disposition et/ou de téléchargement illégal de livres au format numérique que de piratage. Ce terme, dans son acception judiciairisée, évoque en effet davantage un phénomène de contrefaçon organisée dans un but lucratif, ce qui n'est pas le cas en matière de livres, comme en témoigne notre recherche pour les besoins de cette étude.

## LE DUR L'ABEUR DU PIRATE

L'essentiel du piratage des livres, effectué en partie par des « teams » ou équipes organisées de pirates, passe encore aujourd'hui par un travail fastidieux qui consiste à scanner la version papier d'un livre, ce qui représente plusieurs heures pour un résultat de bonne qualité. On est loin de l'immédiateté de la copie numérique d'une musique ou d'un film.

## MOINS DE 1% DES TITRES PAPIER

L'évaluation du nombre de livres disponibles en téléchargement illégal reste complexe. Mais nous l'estimons, à l'été 2009, de **4 000 à 6 000 titres différents**, dont 3 000 à 4 500 bandes dessinées. Ce montant représente **moins de 1% des titres disponibles légalement** au format papier, ce qui est encore très faible.

Après trois mois de recherches sur un très grand nombre de fichiers illégaux à disposition des internautes, en croisant les différents

Une fois le fichier numérique créé, il est mis à disposition de circuits de diffusion dont les principaux sont **ed2K**, le **direct download** (téléchargement direct) et **BitTorrent**. Il devient dès lors disponible au téléchargement par les internautes, dans des conditions d'accessibilité plus ou moins complexes, selon les circuits et les titres concernés.

circuits de diffusion, **voici nos** estimations suivantes concernant les titres français :

- Environ **1 000 à 1 500 titres** de livrels : une grande partie de ces livres sont des livrels scientifiques, techniques ou médicaux ;
- Environ **3 000 à 4 500 titres** de bande dessinée : le nombre considérable de titres provient ici notamment de la diffusion de séries complètes (par exemple : l'intégrale de *Lucky Luke*) ;
- Environ **200 à 300 titres** de livres audio, dont la moitié au moins concerne des textes du domaine public.

	Titres piratés	Titres disponibles en offre légale	% des titres piratés
Livres + BD	4 000 – 6 000	565 000	0,7% - 1,1%

## DES FICHIERS POIDS LOURDS

La taille moyenne d'un livre piraté est de **29,7 Mo**. Ce poids assez élevé traduit l'importance du nombre d'ouvrages illustrés,

notamment scolaires et pratiques, en téléchargement illégal. Le format le plus utilisé est le **PDF**.

	PDF image	PDF texte	Word	TXT	DjVu	HTML	IMG
Total	38,6%	29,4%	4,8%	0,7%	6,2%	0,2%	20,1%
Livres	38%	42%	6,8%	0,8%	8,8%	0,3%	3,3%
BD	36,1%	0%	0%	0%	0%	0%	62,9%

Format des fichiers de livres et BD, hors livres audio.

## LE TOP 20 DES AUTEURS PIRATÉS

**Gilles Deleuze**, **Bernard Werber** et **Amélie Nothomb** sont les auteurs ayant le plus de titres disponibles en téléchargement illégal.

On note :

- Une très forte présence attendue des best-sellers : la moitié des auteurs du classement font aujourd'hui partie

Auteur	Titres piratés
1 Gilles Deleuze	13
2 Bernard Werber	11
3 Amélie Nothomb	10
4 Frédéric Beigbeder	7
5 J.K. Rowling	7
6 Michael Connelly	6
7 Sophie Dudemaine	6
8 Jean-Paul Sartre	6
9 Albert Camus	5
10 Daniel Pennac	4
11 Eckhart Tolle	4
12 Harlan Coben	4
13 Michel Foucault	4
14 Isaac Asimov	3
15 Marc Levy	3
16 Ken Wilber	3
17 Paul Ricoeur	3
18 Paulo Coelho	3
19 Stephenie Meyer	3
20 Ray Bradbury	3

des auteurs de best-sellers en France (Bernard Werber, Amélie Nothomb, Frédéric Beigbeder, J.K. Rowling, Michael Connelly, Daniel Pennac, Marc Levy, Paulo Coelho, Stephenie Meyer). Leur présence traduit logiquement leur popularité auprès du grand public.

- Ainsi que de certaines catégories d'auteurs :
  - Les auteurs **philosophes**<sup>1</sup> : 25% des auteurs du top 20 sont des philosophes (ce qui n'est pas le cas des tops de livres papier), et c'est l'un d'entre eux qui apparaît en tête de classement. Les explications sont multiples, entre autres : la notoriété de ces auteurs à l'étranger (d'où une volonté des internautes de contourner les coûts d'accessibilité à leurs ouvrages, pas toujours disponibles dans les librairies ou les bibliothèques locales) et, plus généralement, le fort relais universitaire sur le web. Il n'y a donc pas que le grand public qui utilise ces solutions de téléchargement illégal.
  - Les auteurs de **science-fiction et fantastique**<sup>2</sup> : ils représentent également 25% du classement. Ils reflètent sans doute les goûts culturels du profil moyen des internautes téléchargeurs.

- Et d'auteurs **ésotériques** : c'est le cas de Eckhart Tolle et Ken Wilber, deux auteurs de la catégorie « Religion et Esotérisme », qui, dans les réseaux illégaux, est surreprésentée par rapport à sa commercialisation légale papier.

1 Gilles Deleuze, Jean-Paul Sartre, Albert Camus, Michel Foucault, Paul Ricoeur.  
2 Bernard Werber, J.K. Rowling, Isaac Asimov, Stephenie Meyer, Ray Bradbury.

## LE TOP 20 DES TITRES PIRATÉS

Les livres le plus souvent indexés et partagés dans les différents réseaux sont *Le Sexe pour les nuls*, la série *Harry Potter* de J.K. Rowling, le *Grand Livre de cuisine* d'Alain Ducasse et la série *Twilight* de Stephenie Meyer.

1	Le Sexe pour les nuls	Ruth Westheimer
2	Harry Potter*	J.K. Rowling**
3	Le Grand Livre de cuisine	Alain Ducasse
4	Twilight*	Stephenie Meyer**
5	Les Fourmis*	Bernard Werber**
6	Le Petit Prince	Antoine de St Exupéry
7	L'Alchimiste	Paulo Coelho**
8	Le Seigneur des Anneaux*	J.R.R. Tolkien
9	Les Madeleines salées et sucrées de Sophie	Sophie Dudemaine**
10	Le Larousse des cocktails	Collectif
11	Gâteaux de mamie	Amandine
12	Voyage à motocyclette	Ernesto Che Guevara
13	Nouvelles sous ecstasy	Frédéric Beigbeder**
14	Dieux et Pharaons de l'Égypte ancienne	Claire Lalouette
15	Manuel de survie face aux attentats...	Collectif
16	Fahrenheit 451	Ray Bradbury**
17	Je suis une légende	Richard Matheson
18	Cuisine de l'étudiant	Gudrun Hetzel-Kiefner
19	Millenium*	Stieg Larsson
20	Petits biscuits	Nathalie Helal

\*Cumul des différents tomes de la série

\*\* Fait partie du classement des auteurs ayant le plus de titres piratés



## LES ÉDITEURS CONCERNÉS

Les trois éditeurs ayant le plus de titres piratés sont **Gallimard**, **Dunod** et **Hachette**. En ce qui concerne la BD, on retrouve **Delcourt**, **Dargaud** et **Dupuis**.

## UNE SURREPRÉSENTATION DES ESSAIS ET DES LIVRES PRATIQUES

Les catégories « **essais** », « **romans** » et « **livres pratiques** » représentent chacune un peu plus de 25 % des livres piratés ; les essais et les livres pratiques sont ici surreprésentés par rapport à la vente papier.

	Fichiers illégaux	Ventes papier légales*
Essais, documents	28,8%	8,7%
Romans	27,1%	25,6%
Pratique	26,7%	10,8%
Scolaire (et parascolaire)	12,9%	12,1%
Jeunesse	2,2%	17,4%
Beaux livres	0,9%	2%
Poésie, théâtre	1,4%	0,6%

\*Part des exemplaires vendus (source : SNE, 2009)

Concernant les thèmes, on constate une très forte présence des **STM**, de la **philosophie**, de la **cuisine**, de la littérature de **science-fiction** et **fantastique** et de **l'informatique**.

## UNE ACTUALITÉ PAPIER SANS RÉEL IMPACT SUR L'OFFRE EN LIGNE

Le piratage concerne les **parutions contemporaines** : 2 ouvrages piratés sur 3 ont été publiés il y a moins de 10 ans, mais **pas les nouveautés en rayon** : seul 1 ouvrage piraté sur 4 a été publié il y a moins de 4 ans.

	1900 1950	1951 1970	1971 1990	1991 2000	2001 2005	2006 2007	2008 2009
Livres	1,1%	4%	10,5%	21,9%	36,4%	18,2%	7,9%
BD	0%	0,2%	4,1%	32,8%	29,8%	17,4%	15,7%

Seuls 8 % des livres **des tops 50** (*Livres-Hebdo*, 2008) des ventes papier en librairie sont disponibles en téléchargement illégal.

Le manque de disponibilité des ouvrages en offre légale papier ne semble être qu'une cause partielle du piratage : **3 livres piratés sur 4 sont disponibles à la vente papier**.

Plus précisément, **25,6 % des livres et 31,4 % des BD ne sont plus disponibles en offre légale papier**. Ces taux reflètent donc tout de même l'une des motivations des téléchargeurs : avoir accès à des ouvrages épuisés ou non disponibles.

Ils soulignent **l'importance pour les éditeurs de développer une offre légale la plus exhaustive possible**. Cependant, puisque la très grande majorité des titres sont disponibles à la vente, d'autres critères de motivations sont ici à l'œuvre : le prix<sup>3</sup>, soit, mais surtout l'accès à un contenu sous sa forme numérique. De ce point de vue, ajoutons que, parmi nos fichiers analysés, **94,9 % des livres piratés ne disposent pas d'une offre numérique légale**.

3 Le prix moyen du livre papier en vente légale des ouvrages piratés, toutes catégories confondues, s'élève à 15,7 € pour les livres et 12,4 € pour les bandes dessinées. Ce qui est proche des prix moyens papier.

# CONCLUSION

Sans exagérer l'importance du piratage, il ne faut pas l'ignorer. Nous voudrions proposer aux éditeurs plusieurs pistes de travail :

- Les inciter à développer leur catalogue numérique, condition *sine qua non* pour concurrencer l'offre illégale, et à proposer des livrels de qualité (les fichiers piratés sont, quant à eux, généralement de bonne qualité) à des prix attractifs.
- Développer les alertes et la surveillance autour de leurs titres, afin de réguler, si besoin, les téléchargements, mais surtout pour mieux appréhender la demande et l'attractivité de leurs livres auprès du public.
- Mettre en œuvre, avec les collectivités territoriales, le plus rapidement possible, des formations professionnelles destinées à l'édition indépendante afin d'éviter la création d'une « fracture » numérique entre les « grands » éditeurs et la petite édition.

Il s'agit là **d'un premier état des lieux** de l'offre en ligne, d'une photo à l'instant *t* **d'un phénomène par nature volatile**. Des recherches ultérieures, notamment orientées sur les utilisateurs du téléchargement illégal, ainsi que de nouvelles **observations répétées périodiquement**, viendront compléter la présente étude.

Par ailleurs, les questions du « piratage » et de l'édition numérique ne peuvent faire l'économie d'une réflexion plus globale sur la valeur d'usage des livres et sur la place des auteurs dans la chaîne du livre, sur la meilleure manière de faire respecter leurs droits et leur rétribution.